

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 janvier 2014

AGRICULTURE, ALIMENTATION ET FORÊT - (N° 1639)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 1039

présenté par
M. Peiro

ARTICLE 36

À la première phrase de l'alinéa 10, substituer au mot :

« sa »,

le mot :

« cette ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.